



INFORMATIONS COMMUNALES :

Mardi 19 Mai 2015

N°
33/15

STÉRAGE BOIS 2014-2015 :

Une séance de stérage des Menus Produits aura lieu
le Samedi 30 Mai 2015

À 8h00 : coupe 35

À 10h00 : coupe 36

À 14h00 : coupe 33

Rendez-vous sur place (place à grumes, coupe 35)

Une autre session aura lieu le samedi 25 juillet 2015.

Pas de stérage partiel, votre part doit être totalement réalisée.

Rappel : Interdiction formelle de sortir du bois sans avoir le laisser-passer du stérage.

ÉGLISE :

En raison des dégradations sur la structure du clocher, l'entreprise Bâti Ancien nous déconseille fortement de laisser la protection autour du bâtiment, d'en interdire d'accès et d'éviter les sonneries en volée.

Nous vous invitons à respecter ces prescriptions ; seules les sonneries en volée accompagnant un événement important pourront être réalisées après accord de la Mairie.

Voici les beaux jours, avec eux, l'ouverture et l'aération des maisons,... également des feux de jardins...

Je vous demande de minimiser au mieux les dégagements des fumées qui peuvent nuire aux habitants.

En tout état de cause, les matériaux brûlés doivent être nobles et exempts de risques pour les gens. Sont absolument proscrits par la loi, les panneaux copeaux pressés (colles), les cartons colorés, tous les plastiques, qui dégagent dans l'atmosphère des toxines dont l'effet est perturbateur de la santé.

Ces matériaux ne sont pas plus de sains combustibles dans les cheminées ou chaudières l'hiver !...

Merci de respecter notre santé.